

**Relance de ma demande de dérogation de circulation dans la ZFE de Paris pour ma Honda VFR 750 de 1997 - Immatriculation AW-548-WJ**

Envoyé par messagerie électronique, sur la plateforme « Mon Paris » à

**A destination exclusive pour : (et non par délégation à un représentant!)**

**Madame Anne Hidalgo**

Maire de Paris, Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris

Madame la Maire,  
Madame Anne Hidalgo,

Je me permets de vous adresser la présente lettre afin de relancer ma demande de dérogation de circulation dans la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Paris pour ma Honda VFR 750 de 1997 immatriculée AW-548-WJ. Suite à ma première demande effectuée en fin d'année dernière, dont je vous ai fait part par le biais du document [pièce 001], j'ai reçu une réponse début janvier de cette année, qui s'est avérée insatisfaisante [pièce 002].

Je comprends que votre service concerné a souligné que l'arrêté municipal de mai 2021 régissant le fonctionnement de la ZFE métropolitaine à Paris ne prévoit pas de dérogation individuelle à la ZFE. Cependant, je souhaiterais obtenir une copie de cet arrêté municipal pour mieux comprendre ses dispositions.

Je tiens à souligner que même si votre arrêté ne prévoit peut-être pas de dérogations individuelles pour la ZFE, cela ne devrait pas m'empêcher d'en solliciter une de votre part. Conformément à la hiérarchie des réglementations, votre arrêté ne peut déroger aux lois établies.

À cet égard, je me réfère à l'Article R2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales, Alinéa III, qui autorise des dérogations individuelles sur demande motivée. Mes motivations principales sont les suivantes :

1. La nécessité d'accéder librement aux administrations du gouvernement présentes dans votre ville : Comme je l'ai mentionné dans ma précédente correspondance, j'ai récemment déposé une saisine au Conseil d'État le 19 décembre dernier contre le Contrôle Technique moto. Il est donc impératif pour moi d'avoir un accès libre à des endroits publics tels que le Conseil d'État et Matignon pour déposer des documents liés à ma défense.
2. La liberté du choix du véhicule utilisé : Conformément à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, "Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas." En tant que citoyen libre, je revendique le droit de choisir le moyen de transport qui me convient le mieux. Il est de mon droit de ne pas être contraint d'utiliser des transports en commun ou d'investir dans un nouveau véhicule neuf électrique uniquement pour satisfaire les exigences de la ZFE.
3. Le libre accès aux lieux essentiels pour garantir mes droits à la défense et à la justice, ainsi que pour maintenir mes libertés de circuler : En outre, je sollicite également votre autorisation pour me stationner gratuitement, considérant que cela contribuerait à préserver le principe de gratuité inhérent au fonctionnement de la justice. Imposer des frais de stationnement constituerait une forme de justice payante, ce qui va à l'encontre du deuxième grand principe de son fonctionnement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information ou pour discuter de ma demande. Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Fait à Bruxelles, le 27/05/2024, Yoann SIMON



**Yoann SIMON**

directive201445ue  
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05  
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du  
logiciel libre, Membre de  
l'April.org



Auto hébergeur  
CHATONS.org



Donneur pour  
la Quadrature du NET



**Demande de dérogation de circulation dans la ZFE de Paris pour ma  
Honda VFR 750 de 1997 - Immatriculation AW-548-WJ**

Envoyé par messagerie électronique,  
sur la plateforme « Mon Paris » à

Madame Anne Hidalgo  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
75004 Paris

Madame la Maire,  
Madame Anne Hidalgo,

Je me permets de vous adresser la présente lettre afin de solliciter une dérogation de circulation dans la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Paris pour mon véhicule, une Honda VFR 750 de 1997, immatriculée AW-548-WJ. Je me réfère à l'Article R2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales, Alinéa III, qui autorise des dérogations individuelles sur demande motivée.

En vertu de cet article, je sollicite une dérogation individuelle aux mesures de restriction de circulation prévues au V de l'article L. 2213-4-1. Conformément à la loi, je joins à cette demande une motivation détaillée justifiant ma requête.

Je tiens à souligner que, conformément à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, "Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas." En tant que citoyen libre, je revendique le droit de choisir le moyen de transport qui me convient le mieux. Il est de mon droit de ne pas être contraint d'utiliser des transports en commun ou d'investir dans un nouveau véhicule neuf électrique uniquement pour satisfaire les exigences de la ZFE.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que j'ai récemment déposé une saisine au Conseil d'État le 19 décembre contre le Contrôle Technique moto, ce qui rend nécessaire mon accès libre avec mon véhicule de choix à des endroits tels que le Conseil d'État et Matignon pour déposer des documents liés à ma défense.

L'accès libre à ces lieux est essentiel pour garantir mes droits à la défense et à la justice, ainsi que pour maintenir mes libertés de circuler.

De plus, je sollicite également votre autorisation pour me stationner gratuitement, considérant que cela contribuerait à préserver le principe de gratuité inhérent au fonctionnement de la justice. Imposer des frais de stationnement constituerait une forme de justice payante, ce qui va à l'encontre du deuxième grand principe de son fonctionnement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information ou pour discuter de ma demande. Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Fait à Bruxelles,  
le 24/12/2023,

Yoann SIMON



Yoann SIMON

directive201445ue  
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05  
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du  
logiciel libre, Membre de  
l'April.org



Auto hébergeur  
CHATONS.org



Donneur pour  
la Quadrature du NET





05.01.2024 - Réponse à votre demande numéro SLC231213332

Bonjour Yoann SIMON,

Nous avons répondu à votre demande numéro SLC231213332 :

bonjour

En réponse à votre message et après consultation du service concerné, l'arrêté municipal de mai 2021, qui régleme le fonctionnement de la ZFE métropolitaine sur le territoire parisien, ne prévoit pas de dérogation individuelle à la ZFE.

La ZFE est de compétence métropolitaine depuis le 31/8/2021. Vous pouvez obtenir de

**Services**

**Municipalité**

**Participez !**



**Que faire à Paris ?**



**Yoann S**

Cordialement

L'Equipe de la Réponse à l'Usager

Direction de la voirie et des déplacements

*Rappel de votre message :*

*CF courrier en pièce jointe*

Cordialement,

Ville de Paris

